

**Collège Boréal d'arts appliqués et
de technologie**

**Rapport de l'auditeur indépendant et
états financiers consolidés**

31 mars 2021

Rapport de l'auditeur indépendant

**Au conseil d'administration du
Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie**

Baker Tilly SNT LLP / s.r.l.
1174 St. Jerome
Sudbury, ON, Canada P3A 2V9
T: +1 705.560.5592
F: +1 705.560.8832

Opinion

www.bakertilly.ca

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2021, et les états consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds, des gains de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie au 31 mars 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

ACCOUNTING • TAX • ADVISORY

Baker Tilly SNT LLP is a member of Baker Tilly Canada Cooperative, which is a member of the global network of Baker Tilly International Limited. All members of Baker Tilly Canada Cooperative and Baker Tilly International Limited are separate and independent legal entities.

COMPTABILITÉ • FISCALITÉ • SERVICES-CONSEILS

Baker Tilly SNT s.r.l. est membre de la Coopérative Baker Tilly Canada, qui fait partie du réseau mondial Baker Tilly International Limited. Les membres de la Coopérative Baker Tilly Canada et de Baker Tilly International Limited sont tous des entités juridiques distinctes et indépendantes.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes canadiennes d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés (suite)

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés à l'égard de l'information financière des entités ou les activités économiques de l'entité afin d'exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous sommes uniquement responsables en matière de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly SNT s.r.l.

Sudbury, Ontario
Le 27 mai 2021

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS,
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

États financiers consolidés 31 mars 2021

État consolidé de la situation financière	1-2
État consolidé de l'évolution des soldes de fonds	3
État consolidé des gains de réévaluation	4
État consolidé des résultats	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-27
Renseignements supplémentaires	
Annexe 1 - Analyse des recettes	28-29
Annexe 2 - Analyse des dépenses liées à l'enseignement	30
Annexe 3 - Analyse des dépenses liées à l'administration	31
Annexe 4 - Analyse des dépenses liées aux affaires des étudiantes et étudiants	32
Annexe 5 - Analyse des dépenses liées aux ressources matérielles	33
Annexe 6 - Analyse des dépenses supplémentaires	34
Annexe 7 - Analyse des dépenses liées aux entreprises auxiliaires	35

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2021



	2021					2020
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation (note 5)	Fonds de bourses	Total
Actif						
Actif à court terme						
Encaisse	22 594 312 \$	6 870 416 \$	142 841 \$	- \$	459 785 \$	30 067 354 \$
Débiteurs (note 3)	3 885 397	-	-	-	6 166	3 891 563
Frais payés d'avance	1 347 115	-	-	-	-	1 347 115
Versement à court terme sur le débiteur à long terme	269 000	-	-	-	-	269 000
Virements interfonds	282 086	-	-	-	(282 086)	-
	<u>28 377 910</u>	<u>6 870 416</u>	<u>142 841</u>	<u>-</u>	<u>183 865</u>	<u>35 575 032</u>
Placements (note 4)	-	461 650	-	8 843 727	3 157 031	12 462 408
Immobilisations (note 6)	-	81 482 673	-	-	-	81 482 673
Débiteur à long terme (note 7)	4 027 184	-	-	-	-	4 027 184
Frais reportés - Campus du Nipissing	63 158	-	-	-	-	63 158
	<u>32 468 252 \$</u>	<u>88 814 739 \$</u>	<u>142 841 \$</u>	<u>8 843 727 \$</u>	<u>3 340 896 \$</u>	<u>133 610 455 \$</u>
Passif et soldes de fonds						
Passif à court terme						
Créditeurs et frais courus (note 9)	15 688 267 \$	- \$	- \$	- \$	8 500 \$	15 696 767 \$
Versements à court terme sur la dette à long terme	-	439 000	-	-	-	439 000
	<u>15 688 267</u>	<u>439 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>8 500</u>	<u>16 135 767</u>
Avantages postérieurs à l'emploi et congrés rémunérés (note 16)	1 740 332	-	-	-	-	1 740 332
Apports reportés (note 10)						
Dépenses des périodes subséquentes	4 869 720	70 419	142 841	-	2 370 811	7 453 791
Immobilisations	-	59 572 812	-	-	-	59 572 812
	<u>4 869 720</u>	<u>59 643 231</u>	<u>142 841</u>	<u>-</u>	<u>2 370 811</u>	<u>67 026 603</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé de la situation financière (suite)

Au 31 mars 2021



	2021					2020	
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation (note 5)	Fonds de bourses	Total	
Dette à long terme (note 11)	-	8 559 792	-	-	-	8 559 792	9 000 550
Soldes de fonds							
Non grevés d'affectations							
Exploitation	14 831 548	439 228	-	-	4 801	15 275 577	15 218 764
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	(1 740 332)	-	-	-	-	(1 740 332)	(2 036 499)
Indemnités de vacances	(2 921 283)	-	-	-	-	(2 921 283)	(2 969 629)
	10 169 933	439 228	-	-	4 801	10 613 962	10 212 636
Investis en immobilisations	-	12 911 069	-	-	-	12 911 069	13 306 041
Affectations d'origine interne (note 12)	-	6 800 000	-	-	-	6 800 000	6 400 000
Fonds de dotation (note 13)	-	-	-	8 843 727	-	8 843 727	8 843 727
	10 169 933	20 150 297	-	8 843 727	4 801	39 168 758	38 762 404
Gains de réévaluation cumulés	-	22 419	-	-	956 784	979 203	249 843
	10 169 933	20 172 716	-	8 843 727	961 585	40 147 961	39 012 247
	<u>32 468 252</u> \$	<u>88 814 739</u> \$	<u>142 841</u> \$	<u>8 843 727</u> \$	<u>3 340 896</u> \$	<u>133 610 455</u> \$	<u>131 975 943</u> \$

Éventualité (note 14)

Engagements (note 15)

Au nom du conseil :

_____ Président du conseil d'administration

_____ Président du Collège

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie
État consolidé de l'évolution des soldes de fonds
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021



	2021					2020
	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds de stabilisation</u>	<u>Fonds de dotation (note 5)</u>	<u>Fonds de bourses</u>	<u>Total</u>
Solde d'ouverture	9 830 662 \$	20 083 214 \$	- \$	8 843 727 \$	4 801 \$	38 762 404 \$
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	1 159 029	(752 675)	-	-	-	406 354
Investis en immobilisations	-	-	-	-	-	-
Remboursement de la dette à long terme	(419 758)	419 758	-	-	-	-
Virements interfonds (note 12)	<u>(400 000)</u>	<u>400 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde de clôture	<u>10 169 933 \$</u>	<u>20 150 297 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>8 843 727 \$</u>	<u>4 801 \$</u>	<u>39 168 758 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé des gains de réévaluation

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021



	2021					2020	
	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds de stabilisation</u>	<u>Fonds de dotation</u> (note 5)	<u>Fonds de bourses</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	<u>-</u> \$	<u>(1 462)</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>251 305</u> \$	<u>249 843</u> \$	<u>674 814</u> \$
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les placements	-	23 881	-	-	1 145 663	1 169 544	(361 454)
Montants reclassés dans l'état consolidé des résultats :							
Gains réalisés sur les placements	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(440 184)</u>	<u>(440 184)</u>	<u>(63 517)</u>
Gains nets (pertes nettes) de réévaluation de l'exercice	<u>-</u>	<u>23 881</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>705 479</u>	<u>729 360</u>	<u>(424 971)</u>
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	<u>-</u> \$	<u>22 419</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>956 784</u> \$	<u>979 203</u> \$	<u>249 843</u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021



	2021					2020
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation (note 5)	Fonds de bourses	Total
Revenus (voir annexe 1)						
Subventions	62 015 743 \$	- \$	- \$	- \$	17 500 \$	62 033 243 \$
Droits de scolarité	7 331 656	-	-	-	-	7 331 656
Contrats de formation	302 216	-	-	-	-	302 216
Recettes auxiliaires	4 225 654	97 014	7 253	-	603 907	4 933 828
Amortissement des apports reportés - immobilisations	-	3 931 707	-	-	-	3 931 707
	<u>73 875 269</u>	<u>4 028 721</u>	<u>7 253</u>	<u>-</u>	<u>621 407</u>	<u>78 532 650</u>
Dépenses (voir annexes 2 à 7)						
Enseignement	44 820 863	1 019 445	-	-	-	45 840 308
Administration	12 376 428	388 063	7 253	-	-	12 771 744
Affaires des étudiantes et étudiants	5 104 369	1 226	-	-	621 407	5 727 002
Ressources matérielles	7 410 511	3 118 018	-	-	-	10 528 529
Supplémentaires	1 627 398	-	-	-	-	1 627 398
Entreprises auxiliaires	1 376 671	254 644	-	-	-	1 631 315
	<u>72 716 240</u>	<u>4 781 396</u>	<u>7 253</u>	<u>-</u>	<u>621 407</u>	<u>78 126 296</u>
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	1 159 029	(752 675)	-	-	-	406 354
Affectations d'origine interne (note 12)	<u>(400 000)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(400 000)</u>
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus), net des affectations d'origine interne	<u>759 029 \$</u>	<u>(752 675) \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>6 354 \$</u>
						<u>64 114 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021



	Fonds d'exploitation, d'immobilisations, de stabilisation, de dotation et de bourses	
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Encaisse provenant des (absorbée par)		
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	406 354 \$	964 114 \$
Amortissement des apports reportés - immobilisations	(3 931 707)	(4 052 350)
Amortissement des immobilisations	4 746 440	5 063 533
Amortissement des frais reportés	<u>25 250</u>	<u>25 250</u>
	<u>1 246 337</u>	<u>2 000 547</u>
 Évolution des éléments hors caisse		
Débiteurs	661 726	(140 987)
Frais payés d'avance	96 505	(39 179)
Créditeurs et frais courus	1 326 057	(5 006 442)
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	(296 167)	70 234
Apports reportés - dépenses des périodes subséquentes	<u>1 600 644</u>	<u>1 020 075</u>
	<u>4 635 102</u>	<u>(2 095 752)</u>
 Activités d'investissement		
Diminution (augmentation) des placements	(852 673)	37 616
Diminution du débiteur à long terme	<u>256 266</u>	<u>243 422</u>
	<u>(596 407)</u>	<u>281 038</u>
 Activités d'investissement en immobilisations		
Achats d'immobilisations		
- bâtiments	(1 050 466)	(604 970)
- matériel	(845 767)	(659 413)
- améliorations locatives	<u>(323 496)</u>	<u>(393 351)</u>
	<u>(2 219 729)</u>	<u>(1 657 734)</u>
 Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(419 758)	(443 462)
Augmentation des apports reportés - immobilisations	<u>2 219 729</u>	<u>1 657 734</u>
	<u>1 799 971</u>	<u>1 214 272</u>
 Augmentation (diminution) de l'encaisse	3 618 937	(2 258 176)
 Encaisse au début de l'exercice	<u>26 448 417</u>	<u>28 706 593</u>
 Encaisse à la fin de l'exercice	<u><u>30 067 354</u></u> \$	<u><u>26 448 417</u></u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

1. Généralités

Le Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie (le « Collège ») a été constitué le 19 octobre 1993 en vertu de la Loi sur le Ministère des Collèges et Universités. Le Collège est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Mission

« Le Collège Boréal offre une éducation personnalisée de qualité à une clientèle diversifiée et exerce un leadership pour favoriser le développement durable de la communauté francophone de l'Ontario ».

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public (NCCSP pour OSBLSP) et tiennent compte des principales méthodes comptables.

Principe de consolidation

Les états financiers consolidés présentent l'actif, le passif, les revenus et les dépenses du Collège et de la Fondation du Collège Boréal.

La Fondation du Collège Boréal est une corporation sans but lucratif et sans capital-actions constituée selon les lois de la Province de l'Ontario et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

La Fondation du Collège Boréal est un organisme qui reçoit, maintient et administre plusieurs fonds, en espèce ou en propriété et en biens quelconques tant immobiliers que mobiliers ainsi que tout revenu et accroissement s'y rapportant et d'en distribuer une partie ou la totalité à des fins éducationnelles ou à titre de charité tenant compte en particulier du Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie.

Comptabilité par fonds

Le Collège applique la méthode de comptabilité par fonds.

Le fonds d'exploitation représente les revenus et les dépenses afférents à la prestation de services et à l'administration.

Le fonds d'immobilisations représente la disponibilité et l'utilisation des ressources destinées à des fins d'investissement en immobilisations. À même ses contributions générales, le Collège comptabilise dans le fonds d'immobilisations un montant égal aux achats d'immobilisations financés directement par le Collège plus le montant requis pour le service de toute dette afférente aux immobilisations.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilité par fonds (suite)

Le fonds de stabilisation représente l'accumulation de la contribution annuelle de 50 \$ par employée ou employé à temps plein (jusqu'à un maximum de 500 \$ par employée ou employé à temps plein) qui était membre de l'unité de négociation au Collège au 1^{er} août de chaque année, selon les ententes collectives du personnel scolaire et de soutien que le Collège doit verser.

Le fonds de dotation comprend le fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario (FFIEEO), la fiducie d'aide aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (FAEEO) et autres contributions. Ce fonds présente les actifs afférents aux dons admissibles reçus des particuliers et sociétés et des contributions du gouvernement de l'Ontario.

Le fonds de bourses présente l'actif, le passif, les revenus et les dépenses afférents aux activités de collecte de fonds qui ne sont pas attribuables au fonds de dotation. De plus, les revenus de placements tirés des ressources du fonds de dotation et les dépenses connexes sont présentés dans le fonds de bourses.

Constatation des apports

Le Collège applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les subventions liées à des exercices subséquents sont reportées et seront comptabilisées dans la période durant laquelle l'activité aura lieu. Les subventions approuvées mais non reçues sont incluses dans le solde des débiteurs.

Les droits de scolarité chevauchant l'exercice financier sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les contrats de formation et les recettes auxiliaires sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés afférents aux immobilisations sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux correspondants aux immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des apports (suite)

Les dons ou contributions externes reçus à titre de dotation et dont les montants doivent être maintenus en permanence sont comptabilisés directement comme une augmentation au solde de fonds du Fonds de dotation.

Les promesses de dons ne sont pas comptabilisées mais reconnues comme revenus dans l'année où les dons sont reçus.

Dons en nature

Les dons en nature reçus au cours de l'exercice ne sont pas comptabilisés.

Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Le Collège offre des prestations déterminées au titre des avantages de retraite et postérieurs à l'emploi et des congés rémunérés à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les avantages de retraite, d'assurance vie et d'assurance-maladie, congés de maladie - droits acquis, congés de maladie - sans droits acquis et congés parentaux. Le Collège a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces avantages.

- i) Les coûts des avantages postérieurs à l'emploi sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité et les taux d'actualisation.
- ii) Les coûts du régime de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- iii) Les coûts des avantages au titre des congés de maladie, droits acquis et sans droits acquis sont déterminés selon l'évaluation actuarielle selon les meilleures estimations de la direction de la progression des salaires, l'utilisation des droits par l'employé et les taux d'actualisation. Les ajustements découlant de la modification des hypothèses actuarielles et/ou expérience sont comptabilisés selon la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés.
- iv) Les coûts des avantages au titre des congés parentaux sont équivalents aux indemnités versées dans le cadre du régime de prestations supplémentaires de chômage prévues pour la durée du congé parental.
- v) Le taux d'actualisation utilisé pour la détermination du passif ci-dessus est égal au taux de rendement moyen des obligations du gouvernement de l'Ontario.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au prix coûtant. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative comme suit :

Chemins et terrains de stationnement	25 ans
Amélioration du terrain	25 ans
Améliorations locatives	5 ans et 7 ans
Bâtiments	40 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	1 an
Matériel de bureau	5 ans
Matériel audiovisuel	3 ans
Matériel d'enseignement	8 ans

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers consolidés

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux NCCSP pour OSBLSP, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et dépenses au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations significatives incluent la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations et l'amortissement lié et l'estimation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés. Toutes les estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés à l'état consolidé des résultats, le cas échéant, dans l'exercice où ils sont connus.

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a qualifié le coronavirus COVID-19 une pandémie. Cette pandémie et les mesures introduites par les divers paliers du gouvernement afin de limiter la propagation du virus, tels que les restrictions de voyage, la fermeture des opérations municipales et privées non-essentiels, l'imposition de quarantaines et des mesures de distanciation sociale ont négativement affecté la main d'œuvre, les clients, les économies et les marchés financiers globaux, potentiellement occasionnant un ralentissement économique. Ceci a perturbé le fonctionnement normal de plusieurs entités. Cette pandémie pourrait avoir un effet défavorable sur la performance financière du Collège. L'incidence de cette pandémie et les mesures de confinement sur les opérations du Collège ne peut faire l'objet d'une estimation fiable à l'heure actuelle.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Collège évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Le Collège évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des titres de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. La variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état consolidé des gains de réévaluation.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et du débiteur à long terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus et de la dette à long terme.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction du Collège liés aux instruments financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice où ils sont engagés. La valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur est ajustée pour les coûts de transaction directement attribuables à la création, l'émission et la prise en charge de ces instruments.

3. Débiteurs

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Comptes clients, étudiants et autres	3 794 429 \$	4 602 000 \$
Moins : Provision pour créances douteuses	<u>599 543</u>	<u>529 468</u>
	3 194 886	4 072 532
Ministère des Collèges et Universités	138 000	-
Taxe de vente harmonisée	<u>558 677</u>	<u>480 757</u>
	<u><u>3 891 563</u></u> \$	<u><u>4 553 289</u></u> \$

4. Placements

	2021		2020	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Encaisse	1 273 995 \$	1 273 995 \$	529 649 \$	529 649 \$
Obligations corporatives	3 776 209	3 860 347	3 807 595	3 733 431
Actions canadiennes	1 664 526	1 881 410	1 632 394	1 454 938
Actions américaines	618 474	939 818	821 852	1 051 396
Actions étrangères	606 559	945 090	611 810	826 270
Placements alternatifs	399 729	411 964	405 874	408 155
	<u>8 339 492</u>	<u>9 312 624</u>	<u>7 809 174</u>	<u>8 003 839</u>
Obligations gouvernementales canadiennes, taux variant de 0,25 % à 3,25 %, échéant à différentes dates jusqu'en septembre 2029	<u>3 143 713</u>	<u>3 149 784</u>	<u>2 821 358</u>	<u>2 876 536</u>
	<u>11 483 205 \$</u>	<u>12 462 408 \$</u>	<u>10 630 532 \$</u>	<u>10 880 375 \$</u>

Risque lié aux placements

Le risque lié aux placements provient des variations dans les taux d'intérêts et leur degré de volatilité. On trouve aussi des risques qui proviennent du danger éventuel qu'une des parties engagées par rapport à un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations. Le risque de change découle des fonds d'actions étrangères et américaines détenues par le Collège.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Risque de concentration

Il y a concentration du risque lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres similaires. Le Collège a diversifié ses placements. Les placements du Collège comprennent de l'encaisse, des obligations corporatives, des actions canadiennes, des actions américaines, des actions étrangères, des placements alternatifs et des obligations gouvernementales canadiennes. De plus, le Collège utilise les services d'un courtier en placements pour l'aider à gérer ses placements et assurer une diversification de son portefeuille.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2021



5. Fonds de dotation

	2021				2020
	<u>FFIEEO Phase I</u>	<u>FFIEEO Phase II</u>	<u>FAEEO</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>
État de la situation financière					
Actif					
Placements	<u>5 294 942</u> \$	<u>593 622</u> \$	<u>2 880 163</u> \$	<u>75 000</u> \$	<u>8 843 727</u> \$
Soldes de fonds					
Affectations d'origine externe	<u>5 294 942</u> \$	<u>593 622</u> \$	<u>2 880 163</u> \$	<u>75 000</u> \$	<u>8 843 727</u> \$

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2021



5. Fonds de dotation (suite)

	2021					2020
	FFIEEO Phase I	FFIEEO Phase II	FAEEO	Autres	Total	Total
État des résultats et l'évolution des soldes de fonds						
Revenus	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Dépenses	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	-	-	-	-	-	-
Contribution	-	-	-	-	-	-
Soldes de fonds au début de l'exercice	<u>5 294 942</u>	<u>593 622</u>	<u>2 880 163</u>	<u>75 000</u>	<u>8 843 727</u>	<u>8 843 727</u>
Soldes de fonds à la fin de l'exercice	<u><u>5 294 942</u></u> \$	<u><u>593 622</u></u> \$	<u><u>2 880 163</u></u> \$	<u><u>75 000</u></u> \$	<u><u>8 843 727</u></u> \$	<u><u>8 843 727</u></u> \$

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Notes complémentaires

31 mars 2021



5. Fonds de dotation (suite)

	2021				2020	
	<u>FFIEEO Phase I</u>	<u>FFIEEO Phase II</u>	<u>FAEEO</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>	
État de l'évolution des soldes de fonds utilisables pour l'attribution de bourses						
Solde d'ouverture	1 071 717 \$	58 401 \$	260 851 \$	6 630 \$	1 397 599 \$	1 321 157 \$
Revenus de placements, net des dépenses de placements et frais administratifs	360 222	40 385	195 941	5 932	602 480	350 220
Bourses attribuées - Phase I (nombre total 298) (2020 - 589)	(107 321)	-	-	-	(107 321)	(165 319)
Bourses attribuées - Phase II (nombre total 33) (2020 - 66)	-	(12 032)	-	-	(12 032)	(18 534)
Bourses attribuées - Phase III (nombre total 162) (2020 - 321)	-	-	(58 377)	-	(58 377)	(89 925)
Solde de clôture	<u>1 324 618 \$</u>	<u>86 754 \$</u>	<u>398 415 \$</u>	<u>12 562 \$</u>	<u>1 822 349 \$</u>	<u>1 397 599 \$</u>

6. Immobilisations

	2021			2020
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	5 463 102 \$	- \$	5 463 102 \$	5 463 102 \$
Chemins et terrains de stationnement	1 388 553	1 296 908	91 645	147 187
Amélioration du terrain	1 166 673	537 234	629 439	676 106
Améliorations locatives	10 116 289	9 491 568	624 721	745 357
Bâtiments	108 858 238	37 475 049	71 383 189	73 041 048
Matériel informatique	7 626 246	7 316 665	309 581	883 397
Logiciels	1 342 974	1 240 928	102 046	5 620
Matériel de bureau	4 485 209	4 149 886	335 323	354 429
Matériel audiovisuel	1 978 175	1 943 341	34 834	74 904
Matériel d'enseignement	17 413 468	14 904 675	2 508 793	2 618 234
	<u>159 838 927 \$</u>	<u>78 356 254 \$</u>	<u>81 482 673 \$</u>	<u>84 009 384 \$</u>

7. Débiteur à long terme

	2021	2020
Octroi à recevoir du Ministère des Collèges et Universités, en versements annuels de 547 000 \$, incluant intérêt calculé au taux de 5,33 %, échéant en 2032	4 296 184 \$	4 552 450 \$
Versement échéant au cours du prochain exercice	269 000	256 000
	<u>4 027 184 \$</u>	<u>4 296 450 \$</u>

8. Marge de crédit

Le Collège dispose d'une marge de crédit de 2 000 000 \$, avec intérêt au taux de base de la banque plus 0,5 % sans garantie. Au 31 mars 2021 et 2020, la marge de crédit n'était pas utilisée.

9. Crédoeurs et frais courus

	2021	2020
Comptes fournisseurs et frais courus	9 529 351 \$	7 613 649 \$
Salaires, retenues sur salaires et avantages sociaux	3 246 133	3 787 432
Indemnités de vacances	2 921 283	2 969 629
	<u>15 696 767 \$</u>	<u>14 370 710 \$</u>

10. Apports reportés

Dépenses des périodes subséquentes

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à des dépenses des périodes subséquentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2021					2020
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobili- sations	Fonds de stabilisation	Fonds de bourses - dotation	Fonds de bourses - autres	Total
Solde d'ouverture	3 845 891 \$	17 918 \$	149 441 \$	1 389 039 \$	450 858 \$	5 853 147 \$
Plus : Apports reçus durant l'exercice	4 843 317	86 231	653	857 535	293 783	6 081 519
Moins : Apports constatés comme revenus	<u>(3 819 488)</u>	<u>(33 730)</u>	<u>(7 253)</u>	<u>(432 786)</u>	<u>(187 618)</u>	<u>(4 480 875)</u>
Solde de clôture	<u>4 869 720 \$</u>	<u>70 419 \$</u>	<u>142 841 \$</u>	<u>1 813 788 \$</u>	<u>557 023 \$</u>	<u>7 453 791 \$</u>
						<u>5 853 147 \$</u>

10. Apports reportés (suite)

Immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent la portion non amortie des subventions reçues pour l'achat des immobilisations. Les variations survenues dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations sont les suivantes :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Solde d'ouverture	61 284 790 \$	63 679 406 \$
Plus : Apports reçus durant l'exercice	2 219 729	1 657 734
Moins : Apports amortis comme revenus de l'exercice	<u>(3 931 707)</u>	<u>(4 052 350)</u>
Solde de clôture	<u><u>59 572 812</u></u> \$	<u><u>61 284 790</u></u> \$

11. Dette à long terme

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Prêt à terme avec l'Office ontarien de financement, remboursable par versements mensuels de 44 513 \$, incluant les intérêts calculés au taux de 5,13 %, échéant le 2 janvier 2035	5 261 704 \$	5 518 734 \$
Prêt à terme avec l'Office ontarien de financement, remboursable par versements semi-annuels de 177 956 \$, incluant les intérêts calculés au taux de 5,094 %, échéant le 21 janvier 2036	<u>3 737 088</u>	<u>3 899 816</u>
	8 998 792	9 418 550
Portion échéante au cours du prochain exercice	<u>439 000</u>	<u>418 000</u>
	<u><u>8 559 792</u></u> \$	<u><u>9 000 550</u></u> \$

Les portions échéantes sur la dette à long terme au cours des prochains exercices sont les suivantes :

2022	440 000 \$
2023	463 000
2024	487 000
2025	512 000
2026	539 000
Exercices subséquents	<u>6 557 792</u>
	<u><u>8 998 792</u></u> \$

12. Soldes de fonds avec affectations d'origine interne

Exploitation

Les soldes de fonds avec affectations d'origine interne pour projets spéciaux ne peuvent pas être dépensés pour autres fins sans l'approbation du conseil d'administration.

Immobilisations

Le conseil d'administration du Collège a approuvé un virement interfonds de - \$ (2020 - - \$) du solde de fonds non grevés d'affectations au solde de fonds avec affectations d'origine interne pour le campus de Toronto. Le solde accumulé en fin d'exercice est de 4 500 000 \$

Le conseil d'administration du Collège a approuvé un virement interfonds de 400 000 \$ (2020 - 900 000 \$) du solde de fonds non grevés d'affectations au solde de fonds avec affectations d'origine interne pour le projet du Centre de bien-être à Sudbury. Le solde accumulé en fin d'exercice est de 2 300 000 \$.

13. Fonds de dotation

Le fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario (FFIEEO) et la fiducie d'aide aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (FAEEO) représentent des programmes du gouvernement de l'Ontario qui encouragent les particuliers et les sociétés à verser des fonds à l'intention des étudiantes et des étudiants des collèges et universités.

Le gouvernement de l'Ontario a versé un montant égal aux dons admissibles reçus au titre du FFIEEO et du FAEEO.

Le fonds fiduciaire autre représente des fonds reçus à titre de dotation d'un donateur et dont le montant doit être maintenu en permanence.

Ce fonds doit être administré comme un fonds de dotation. Seulement les revenus de placement découlant du fonds de dotation peuvent servir à aider les personnes qui répondent aux conditions d'admission dans un collège ou une université, mais qui ne peuvent poursuivre leurs études pour des raisons financières.

14. Éventualité

Subventions

Le Collège reçoit des subventions et contributions de divers bailleurs de fonds. Conformément aux accords pertinents, si le Collège n'atteint pas les objectifs établis, les bailleurs de fonds pourraient demander des remboursements. S'il y avait obligation d'acquitter un montant, le remboursement qui en résulterait serait imputé aux résultats de l'exercice lorsque le montant deviendrait redevable.

15. Engagements**Contrats de location**

En date du 31 mars 2021, le Collège a des engagements liés à des contrats de location d'immeubles et de matériel. Les engagements annuels pour les cinq prochains exercices sont approximativement les suivants :

	<u>Immeubles</u>	<u>Matériel</u>	<u>Total</u>
2022	3 482 388 \$	48 704 \$	3 531 092 \$
2023	3 227 175	-	3 227 175
2024	5 816 698	-	5 816 698
2025	6 457 993	-	6 457 993
2026	6 165 200	-	6 165 200
Par la suite	<u>104 036 869</u>	<u>-</u>	<u>104 036 869</u>
	<u><u>129 186 323</u></u> \$	<u><u>48 704</u></u> \$	<u><u>129 235 027</u></u> \$

16. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les tableaux suivants présentent les composantes des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés du Collège et les dépenses connexes.

	2021				2020
	Avantages postérieurs à l'emploi	Congés de maladie - sans droits acquis	Congés de maladie - droits acquis	Congés parentaux	Total du passif
Passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés					Total du passif
Obligations découlant des avantages sociaux futurs des employés cumulés	489 000 \$	1 179 000 \$	30 000 \$	66 332 \$	1 764 332 \$
Valeur de l'actif	(117 000)	-	-	-	(117 000)
Gains actuariels non amortis	16 000	68 000	9 000	-	93 000
Passif total	388 000 \$	1 247 000 \$	39 000 \$	66 332 \$	1 740 332 \$

	2021				2020
	Avantages postérieurs à l'emploi	Congés de maladie - sans droits acquis	Congés de maladie - droits acquis	Congés parentaux	Charges totales
Charges (recouvrements) des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés					Charges totales
Charges (recouvrements) au titre des avantages au cours de l'exercice	15 000 \$	124 000 \$	1 000 \$	(309 167) \$	(169 167) \$
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	1 000	19 000	1 000	-	21 000
Gains actuariels amortis	(4 000)	-	-	-	(4 000)
Charges totales (recouvrements totaux)	12 000 \$	143 000 \$	2 000 \$	(309 167) \$	(152 167) \$

16. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Les montants ci-dessus excluent les cotisations de prestations de retraite au Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie, un régime multi-employeurs, décrit ci-après.

Avantages de retraite

Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie

La majorité des employés du Collège sont membres du Régime de retraite à prestations déterminées des Collèges d'arts appliqués et de technologie. Ce régime est un régime de retraite multi-employeurs et en conséquence, les cotisations du Collège sont comptabilisées comme si le régime était un régime à cotisations déterminées avec les cotisations du Collège passées en charges dans l'exercice qu'elles sont dues. Aucune obligation non capitalisée ne sera payée directement par le Ministère des Collèges et Universités. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2021, le Collège a cotisé 7 838 240 \$ (2020 - 6 594 621 \$) au régime. La dépense associée au Régime de retraite est de 3 426 424 \$ et 73 559 \$ (2020 - 3 376 359 \$ et 66 603 \$) à l'accord de compensation enregistré.

L'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée le 1^{er} janvier 2021 avec les autorités de réglementation des régimes de retraite démontre un surplus actuariel de 3 300 000 000 \$.

Avantages postérieurs à l'emploi

Le Collège continue d'offrir à certains groupes d'employés des avantages au titre de l'assurance vie, de l'assurance dentaire et des soins de santé après leur retraite. Le Collège constate la valeur des avantages lorsqu'ils sont acquis par les salariés. Les avantages à payer correspondants ont été déterminés par une étude de l'évaluation actuarielle commandée par le Conseil des employeurs des collèges.

Les hypothèses significatives utilisées pour les évaluations actuarielles sont les suivantes :

a) Taux d'actualisation

La valeur actualisée au 31 mars 2021 des avantages futurs a été déterminée à l'aide d'un taux d'actualisation de 1,70 % (2020 - 1,60 %).

b) Coûts des médicaments

Le coût des médicaments est réputé d'augmenter à un taux de 7,79 % pour 2021 (2020 - 8,00 %) et de baisser au prorata par la suite à un taux ultime de 4,00 % en 2040 pour l'exercice 2021 (2020 - 4,00 %).

16. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

c) Hôpital et autres coûts médicaux

Les frais hospitaliers et autres coûts médicaux sont réputés d'augmenter à un taux annuel de 4,00 % en 2021 (2020 - 4,00 %). Les primes d'assurance-maladie sont réputées d'augmenter à 6,42 % par année en 2021 (2020 - 6,55 %) et de baisser au prorata par la suite à un taux ultime de 4,00 % en 2040 pour l'exercice 2021 (2020 - 4,00 %).

d) Soins dentaires

Le coût des soins dentaires est réputé d'augmenter à un taux de 4,00 % par année en 2021 (2020 - 4,00 %). Les primes pour soins dentaires sont réputées d'augmenter à un taux de 4,00 % par année en 2021 (2020 - 4,00 %).

Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Collège est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assure toutes les réclamations faites par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Un passif au titre des prestations liées à ce régime est inclus dans les états financiers consolidés du Collège.

Congés rémunérés

a) Congés de maladie - sans droits acquis

Annuellement, le Collège alloue à certains groupes d'employés un nombre spécifique de jours qui peuvent être utilisés comme congés rémunérés en cas de maladie ou de blessure. Ces jours ne s'acquièrent pas et sont disponibles immédiatement. Les employés peuvent accumuler annuellement leur attribution inutilisée, jusqu'au maximum alloué selon leur contrat de travail. Les journées cumulées peuvent être utilisées ultérieurement si la durée de la maladie ou la blessure de l'employé dépasse l'attribution de jours de l'exercice courant. Les congés de maladie sont payés au salaire en vigueur lorsqu'ils sont utilisés. Les avantages à payer correspondants ont été déterminés par une étude de l'évaluation actuarielle commandée par le Conseil des employeurs des collèges.

16. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Congés rémunérés (suite)

b) Congés de maladie - droits acquis

Le Collège a provisionné pour des congés de maladie rémunérés - droits acquis au cours de l'exercice. Les employés éligibles, après 10 années de service, peuvent recevoir à la résiliation ou à la retraite un montant équivalent à 50 % de leur crédit cumulé de congés de maladie jusqu'à un maximum de six mois de salaire. Le régime d'accumuler des crédits de congés de maladie n'est pas disponible aux employés embauchés après le 31 mars 1991. Les avantages à payer correspondants ont été déterminés par une étude de l'évaluation actuarielle commandée par le Conseil des employeurs des collèges.

c) Congés parentaux

Le Collège verse des indemnités dans le cadre du régime de prestations supplémentaires de chômage durant les congés parentaux aux employés admissibles. Pour les deux premières semaines, l'indemnité correspond à 93 % du taux de rémunération que l'employée ou l'employé recevait le dernier jour de travail avant le début du congé. Pour le reste de la période pendant laquelle l'employée ou l'employé est admissible aux prestations d'assurance-chômage, les indemnités correspondent à la différence entre la somme des prestations hebdomadaires d'assurance-chômage auxquelles elle ou il est admissible et 93 % du taux de rémunération que l'employée ou l'employé recevait le dernier jour de travail avant le début du congé.

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des congés de maladie, droits acquis et sans droits acquis et des congés parentaux, sont les meilleures estimations de l'actuaire des taux prévus pour :

- i) Taux d'actualisation 1,70 % (2020 - 1,60 %)
- ii) Accroissement des salaires académiques 2,00 % en 2021 et 1,00 % par la suite (2020 - 2,00 % en 2020 et 1,50 % par la suite) et accroissement des salaires de soutien 2,00 % en 2021, 1,25 % en 2022 et 1,00 % par la suite (2020 - 1,50 % en 2020 et 1,50 % par la suite)

17. Instruments financiers

Les opérations d'instruments financiers peuvent avoir pour conséquence de faire assumer par une entité ou de transférer à un tiers un ou plusieurs des risques financiers décrits ci-dessous. Les informations à fournir aideront les utilisateurs des états financiers à évaluer l'étendue des risques associés aux instruments financiers.

17. Instruments financiers (suite)

(a) Juste valeur

La juste valeur des actifs financiers à court terme et des passifs financiers à court terme est approximativement égale à la juste valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur de la dette à long terme est approximativement égale à la valeur comptable parce qu'elle porte des taux d'intérêts comparables à ceux du marché.

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués, à la suite de leur constatation initiale, à la juste valeur et regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- *Niveau 1* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- *Niveau 2* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix) ;
- *Niveau 3* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Actifs financiers à leur juste valeur au 31 mars 2021

	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>	<u>Total</u>
Encaisse	1 273 995 \$	- \$	- \$	1 273 995 \$
Placements				
Obligations corporatives	-	3 860 347	-	3 860 347
Actions canadiennes	1 881 410	-	-	1 881 410
Actions américaines	939 818	-	-	939 818
Actions étrangères	945 090	-	-	945 090
Placements alternatifs	-	411 964	-	411 964
Obligations gouvernementales canadiennes	-	3 149 784	-	3 149 784
Total	<u>5 040 313 \$</u>	<u>7 422 095 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>12 462 408 \$</u>

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

17. Instruments financiers (suite)

(b) Risque de taux d'intérêt

Le Collège est exposé au risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est le risque que le Collège soit exposé au taux d'intérêt sur ses placements et de sa dette à long terme. Cette exposition au risque pourrait avoir un effet sur ses soldes de fonds pour des périodes futures. Les prêts à terme qui ont des taux fixes n'affectent pas le risque de taux d'intérêt. Le Collège n'utilise pas des instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au 31 mars 2021, une hausse de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de la valeur des placements d'environ 310 549 \$; inversement, une diminution de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une augmentation de la valeur des placements d'environ 310 549 \$. Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

(c) Risque de liquidité

Le Collège a un risque de liquidité dans les créiteurs et frais courus de 15 696 767 \$ (2020 - 14 370 710 \$). Le risque de liquidité est le risque que le Collège éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Collège réduit son exposition au risque de liquidité en s'assurant de documenter l'échéance des paiements autorisés ; maintient une marge de crédit suffisante pour payer les créiteurs et paye l'intérêt et le capital sur la dette à long terme lorsque ceux-ci deviennent exigibles.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

(d) Risque de crédit

Le Collège a un risque de crédit dans les débiteurs de 3 891 563 \$ (2020 - 4 553 289 \$). Le risque de crédit se présente lorsque certains étudiants et autres groupes ne font pas face à leurs obligations. Le Collège réduit son exposition au risque de crédit en limitant le montant de crédit avancé. Le Collège maintient des politiques de crédit et des limites strictes en tenant compte des contreparties.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

17. Instruments financiers (suite)

(e) Risque de prix

Le Collège est exposé à un risque de prix. Le risque de prix est le risque associé à l'incertitude liée à la valeur d'actifs découlant des changements dans le marché des valeurs mobilières. Le Collège est exposé à ce risque à l'égard de ces placements. Au 31 mars 2021, une hausse de 5 % des indices du marché pertinents entraînerait une augmentation de la valeur des placements d'environ 175 071 \$; inversement, une diminution de 5 % des indices du marché pertinents entraînerait une diminution de la valeur des placements d'environ 175 071 \$. Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité. Le Collège mitige ce risque en suivant la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologies émise par le Ministère des Collèges et Universités.

(f) Risque de change

Le risque de change est le risque de variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à la fluctuation des devises étrangères. Le Collège est exposé au risque de change qui se limite à son investissement dans les placements étrangers. Le Collège n'utilise pas des instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de change.

Les sommes dans le Fonds de dotation par la Fondation du Collège Boréal sont détenues dans les placements décrits à la note 4 des états financiers consolidés. Un comité de placement revoit le rendement du Fonds de dotation sur une base annuelle.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 1 - Analyse des recettes

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021



	2021					2020
	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds de stabilisation</u>	<u>Fonds de dotation</u>	<u>Fonds de bourses</u>	<u>Total</u>
Subventions						
Ministère des Collèges et Universités						
Projets spéciaux	16 485 040 \$	- \$	- \$	- \$	17 500 \$	16 502 540 \$
Services en français	11 084 916	-	-	-	-	11 084 916
Fonctionnement	8 801 770	-	-	-	-	8 801 770
Location	1 994 756	-	-	-	-	1 994 756
Besoins particuliers	282 876	-	-	-	-	282 876
Subvention tenant lieu d'impôt	72 150	-	-	-	-	72 150
Ministères provinciaux	15 553 741	-	-	-	-	15 553 741
Ministères fédéraux	7 733 549	-	-	-	-	7 733 549
Gouvernement municipal	6 945	-	-	-	-	6 945
	<u>62 015 743</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>17 500</u>	<u>62 033 243</u>
						<u>62 876 547</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 1 - Analyse des recettes (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021



	2021					2020	
	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds de stabilisation</u>	<u>Fonds de dotation</u>	<u>Fonds de bourses</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Droits de scolarité							
Étudiants - temps plein	4 613 183	-	-	-	-	4 613 183	4 723 967
- temps partiel	1 287 652	-	-	-	-	1 287 652	1 442 103
Autres frais auxiliaires	1 430 821	-	-	-	-	1 430 821	1 296 636
	<u>7 331 656</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>7 331 656</u>	<u>7 462 706</u>
Contrats de formation	<u>302 216</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>302 216</u>	<u>495 885</u>
Recettes auxiliaires							
Résidence	620 631	-	-	-	-	620 631	847 491
Stationnement	6 079	-	-	-	-	6 079	124 821
Dons	34 089	64 415	-	-	125 802	224 306	159 056
Produits de cours	11 060	-	-	-	-	11 060	53 078
Placements	446 066	30 944	-	-	433 089	910 099	1 002 679
Location de locaux	81 326	-	-	-	-	81 326	621 605
Autres	3 026 403	1 655	7 253	-	45 016	3 080 327	2 554 734
	<u>4 225 654</u>	<u>97 014</u>	<u>7 253</u>	<u>-</u>	<u>603 907</u>	<u>4 933 828</u>	<u>5 363 464</u>
Amortissement des apports reportés - immobilisations	<u>-</u>	<u>3 931 707</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3 931 707</u>	<u>4 052 350</u>
	<u>73 875 269</u> \$	<u>4 028 721</u> \$	<u>7 253</u> \$	<u>-</u> \$	<u>621 407</u> \$	<u>78 532 650</u> \$	<u>80 250 952</u> \$

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 2 - Analyse des dépenses liées à l'enseignement

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021



	2021					2020
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation	Fonds de bourses	Total
Salaires - personnel scolaire	16 766 788 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	16 766 788 \$
- personnel administratif	5 981 845	-	-	-	-	5 981 845
- personnel de soutien	7 642 306	-	-	-	-	7 642 306
Avantages sociaux	5 845 802	-	-	-	-	5 845 802
Fournitures d'enseignement	783 116	-	-	-	-	783 116
Stages	12 658	-	-	-	-	12 658
Cotisations et abonnements	59 941	-	-	-	-	59 941
Perfectionnement professionnel	34 314	-	-	-	-	34 314
Frais de voyage	25 722	-	-	-	-	25 722
Affaires publiques	484 051	-	-	-	-	484 051
Entretien d'équipement	137 438	-	-	-	-	137 438
Télécommunications	411 808	-	-	-	-	411 808
Fournitures de bureau	593 058	-	-	-	-	593 058
Services contractuels	3 811 103	-	-	-	-	3 811 103
Services contractuels - enseignement	290 713	-	-	-	-	290 713
Location d'équipement	41 676	-	-	-	-	41 676
Loyer	1 728 434	-	-	-	-	1 728 434
Coût des marchandises vendues	170 090	-	-	-	-	170 090
Amortissement des immobilisations	-	1 019 445	-	-	-	1 019 445
	<u>44 820 863 \$</u>	<u>1 019 445 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>45 840 308 \$</u>
						<u>46 898 581 \$</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 3 - Analyse des dépenses liées à l'administration

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021



	2021					2020
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immobilisations	Fonds de stabilisation	Fonds de dotation	Fonds de bourses	Total
Salaires - personnel administratif	3 504 700 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 504 700 \$
- personnel de soutien	2 014 049	-	-	-	-	2 014 049
Avantages sociaux	1 328 507	-	-	-	-	1 328 507
Cotisations et abonnements	106 007	-	-	-	-	106 007
Frais d'embauche	6 202	-	-	-	-	6 202
Perfectionnement professionnel	18 807	-	7 253	-	-	26 060
Frais de voyage	3 818	-	-	-	-	3 818
Affaires publiques	596 844	-	-	-	-	596 844
Entretien d'équipement	1 001 878	-	-	-	-	1 001 878
Télécommunications	148 450	-	-	-	-	148 450
Fournitures de bureau	1 345 142	-	-	-	-	1 345 142
Frais d'automobile	71 968	-	-	-	-	71 968
Frais d'audit	55 531	-	-	-	-	55 531
Frais professionnels	261 506	-	-	-	-	261 506
Services contractuels	1 670 477	33 730	-	-	-	1 704 207
Intérêts et frais bancaires	124 111	-	-	-	-	124 111
Location d'équipement	40 931	-	-	-	-	40 931
Mauvaises créances	77 500	-	-	-	-	77 500
Amortissement des immobilisations	-	354 333	-	-	-	354 333
	<u>12 376 428 \$</u>	<u>388 063 \$</u>	<u>7 253 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>12 771 744 \$</u>
						<u>12 421 501 \$</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 4 - Analyse des dépenses liées aux affaires des étudiantes et étudiants

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021



	2021					2020
	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds de stabilisation</u>	<u>Fonds de dotation</u>	<u>Fonds de bourses</u>	<u>Total</u>
Salaires - personnel scolaire	705 293 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	705 293 \$
- personnel administratif	837 678	-	-	-	-	837 678
- personnel de soutien	1 843 765	-	-	-	-	1 843 765
Avantages sociaux	851 911	-	-	-	-	851 911
Fournitures d'enseignement	65 381	-	-	-	-	65 381
Frais de voyage	-	-	-	-	-	-
Affaires publiques	30 273	-	-	-	-	30 273
Fournitures de bureau	70 980	-	-	-	-	70 980
Frais professionnels	-	1 226	-	-	34 265	35 491
Services contractuels	179 360	-	-	-	221 093	400 453
Bourses	519 728	-	-	-	366 049	885 777
	<u>5 104 369 \$</u>	<u>1 226 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>621 407 \$</u>	<u>5 727 002 \$</u>
						<u>6 160 438 \$</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 5 - Analyse des dépenses liées aux ressources matérielles

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021



	2021					2020
	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds de stabilisation</u>	<u>Fonds de dotation</u>	<u>Fonds de bourses</u>	<u>Total</u>
Salaires - personnel administratif	418 319 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	418 319 \$
- personnel de soutien	196 399	-	-	-	-	196 399
Avantages sociaux	156 190	-	-	-	-	156 190
Fournitures de bureau	7 584	-	-	-	-	7 584
Entretien	1 205 027	-	-	-	-	1 205 027
Services de sécurité	435 436	-	-	-	-	435 436
Services de nettoyage	533 280	-	-	-	-	533 280
Services contractuels	517 132	-	-	-	-	517 132
Services publics	1 056 193	-	-	-	-	1 056 193
Loyer	2 288 355	-	-	-	-	2 288 355
Assurances	319 473	-	-	-	-	319 473
Intérêts sur dette à long terme	277 123	-	-	-	-	277 123
Amortissement des immobilisations	-	3 118 018	-	-	-	3 118 018
	<u>7 410 511 \$</u>	<u>3 118 018 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>10 528 529 \$</u>
						<u>9 556 582 \$</u>

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 6 - Analyse des dépenses supplémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021



	2021					2020	
	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds de stabilisation</u>	<u>Fonds de dotation</u>	<u>Fonds de bourses</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Allocations et bénéfices des participants	1 549 137 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 549 137 \$	2 126 164 \$
Impôts fonciers	<u>78 261</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>78 261</u>	<u>76 437</u>
	<u><u>1 627 398</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>1 627 398</u></u> \$	<u><u>2 202 601</u></u> \$

Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie

Renseignements supplémentaires

Annexe 7 - Analyse des dépenses liées aux entreprises auxiliaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021



	2021					2020	
	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds de stabilisation</u>	<u>Fonds de dotation</u>	<u>Fonds de bourses</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Salaires - personnel administratif	76 419 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	76 419 \$	133 896 \$
- personnel de soutien	124 863	-	-	-	-	124 863	130 260
Avantages sociaux	55 775	-	-	-	-	55 775	71 281
Fournitures	18 193	-	-	-	-	18 193	54 321
Services contractuels	806 924	-	-	-	-	806 924	1 089 865
Services publics	101 313	-	-	-	-	101 313	111 702
Intérêts sur dette à long terme	193 184	-	-	-	-	193 184	201 166
Amortissement des immobilisations	-	254 644	-	-	-	254 644	254 644
	<u>1 376 671 \$</u>	<u>254 644 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>1 631 315 \$</u>	<u>2 047 135 \$</u>